

N° 2022 - 16

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

Canton
de
TOURNEFEUILLE

S.I.P.R.
Siège du Syndicat
Commune de
Tournefeuille

OBJET :

Décision
modificative n°1

Convocation du :
20/10/2022

Nombre de
Conseillers en
exercice :
9

Conseillers
présents :
5

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
du S.I.P.R.

Séance du 26 octobre 2022 à 14h30



L'an deux mille vingt et deux, le vingt-six octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical de la Piscine de la Ramée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER.

Etaient présents ou représentés : Agnès BENOIT-LUTMAN, Florence BRUN, Dominique FOUCHIER, Yannick GARRIGUES, Romain VAILLANT

Absents ayant donné pouvoir :

Bernard ARTERO, ayant donné pouvoir à Florence BRUN

Etaient absents ou excusés : Mathieu BOURGASSER, Sophie HANDSCHUTTER, Rachida LUCAZEAU

Secrétaire : JEAN LACRAMPE

Considérant que le budget primitif est un acte prévisionnel et que des ajustements de crédits sont parfois nécessaires pour faire face à des situations nouvelles intervenues depuis son adoption, Monsieur le Président, présente au Comité syndical la décision modificative n°1 portant sur le budget 2022, qui s'équilibre comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
 FONCTIONNEMENT				
D611: Prestation de service		29 150,00 €		
D6135: location mobilière		850,00 €		
D615221 : Entretien des bâtiments		20 000,00 €		
D6156 : Maintenance		3 000,00 €		
TOTAL D011: Charges à caractère général	-	53 000,00 €		
D64111: Rémunération principale du personnel titulaire		65 000,00 €		
TOTAL D012: Charges de personnel	- €	65 000,00 €		
D678 : autres charges exceptionnelles		1 400,00 €		
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles		1 400,00 €		
D023: Virement à la section d'investissement	16 401,00 €			
TOTAL D023: Virement à la section d'investissement	16 401,00 €			
D6811 : Dotation aux amortissement		1,00 €		
TOTAL D042: Opération de transfert entre sections		1,00 €		
R6419 : Remboursement sur rémunération du personnel				10 000,00 €
TOTAL R013 : Atténuation de charges				10 000,00 €
R70631 : Redevance à caractère sportif				13 000,00 €
TOTAL R70 : Produits des services et ventes diverses				13 000,00 €
R74748 : Participation des communes				80 000,00 €
TOTAL R74 : Dotations, subventions et participations				80 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 401,00 €	119 401,00 €	-	103 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
D2051 : Concessions et droits similaires brevets, licences	8 890,00 €			
TOTAL D20: Immobilisations incorporelles	8 890,00 €			
D2138 : Autres constructions	7 510,00 €			
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	7 510,00 €			
R021: Virement de la section de fonctionnement			16 401,00 €	
TOTAL R021: Virement de la section de fonctionnement			16 401,00 €	
R28051-040 : Amortissement autres immos corporelles				1,00 €
TOTAL R040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		1,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 400,00 €	-	16 401,00 €	1,00 €
TOTAL GENERAL		86 600,00 €		86 600,00 €

Conformément aux propositions budgétaires inscrite dans la décision modificative n°1, la participation complémentaire des communes pour le fonctionnement de la piscine intercommunale de la Ramée se décompose comme suit :

- Mairie de Cugnaux : 24 000 €
- Mairie de Villeneuve : 16 000 €
- Mairie de Tournefeuille : 40 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Article 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2022

Article 2 : APPROUVE la participation complémentaire des trois communes

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président du S.I.P.R.,



Dominique FOUCHIER